

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Délibération n° :

DL13/2023

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA TURQUIE ET DE LA SYRIE

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS) représenté par M ESCANDE (suppléant CPS) :
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire – CPS)
- M. LARDIERE (titulaire – CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- Mme LUCAS (suppléante – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS).
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donnés pouvoir :

DATE DE CONVOCATION

Le 29/03/2023

Mme BERCHON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M CARRE (titulaire – CPS) ;
Mme HAMON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M VIGIER (titulaire – CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERT (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) : présent du point 17 au point 21 ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. DIDIN (titulaire – CPS) ; Mme Dumas (titulaire CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; M. GILBON (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS), M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ;

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 23
VOTANTS : 25

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL13/2023**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA TURQUIE ET DE LA SYRIE**

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2321-2, R2321-2 et R2321-3,

Vu l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalières, transnationale et interrégionale,

Vu la note de présentation,

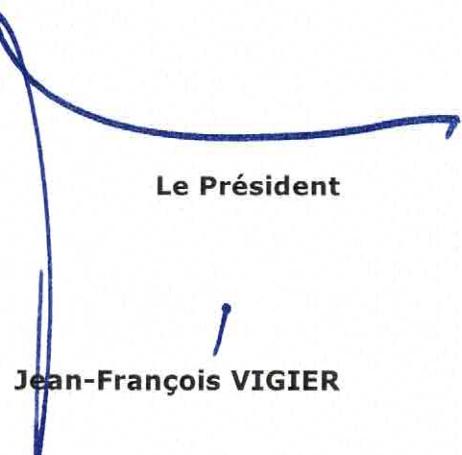
Considérant que les élus du SIOM souhaitent apporter une aide d'urgence en soutien aux sinistrés de la Turquie et de la Syrie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'autoriser Monsieur Le Président à verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € auprès FACECO en soutien aux victimes du séisme ayant touché la Turquie et la Syrie, le 6 février 2023,
- **Autorise** Monsieur Le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision,

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Pièce transmise en Préfecture le : **21 AVR. 2023**
Affichée le : **21 AVR. 2023**


Le Président
Jean-François VIGIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL13_2023
Date de la décision:	2023-04-06 00:00:00+02
Objet:	Subvention exceptionnelle en faveur de la Turquie et de la Syrie
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	091-200062321-20230406-DL13_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20230406-DL13_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1012
nom original: DL 13 2023.pdf	application/pdf	402282
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20230406-DL13_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	402282
nom original: Note présentation DL 13 2023.pdf	application/pdf	60594
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL13_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	60594

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2023 à 11h00min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2023 à 11h05min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2023 à 11h05min20s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 avril 2023 à 11h10min24s	Reçu par le MIAT le 2023-04-21